

218 P NP **DM176**Projet de parachèvement de l'autoroute 30
entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman
à Candiac et à Saint-Philippe**Montérégie****6211-06-075**

Le 20 septembre 2005.

Bape,
Coordonnatrice du secrétariat de la commission,
575 rue St-Amable, bureau 2.10
Québec
G1R6A6

Contre le tronçon Jean Leman et le tracé au sud de St-Constant

Messieurs les commissaires.

Je suis un citoyen préoccupé par la construction du tronçon Jean Leman et le tracé au sud de St-Constant en rapport avec l'environnement. Je me pose des questions sur le sérieux du projet de Développement durable du Ministre de l'environnement.

Comment peut-on penser construire l'autoroute 30 sur le tronçon Jean Leman et le tracé au sud de St-Constant quand on voit les impacts désastreux de ce projet pour l'environnement.

Ce projet dans son ensemble, c'est-à-dire, tracé sud et Jean Leman, va détruire la qualité de vie de milliers de citoyens résidants à proximité des terres agricoles. (bruit, pollution, etc.)

Ce projet dans son ensemble va détruire des centaines d'hectares d'excellentes terres agricoles.

Ce projet va affecter des habitats naturels, milieu humide, boisé, etc.

Ce projet ne respecte pas les principes de développement durable et le Protocole de Kyoto.

C'est à n'y rien comprendre. Tout ce désastre environnemental quant il y a une alternative sur la route 132 pour construire cette autoroute 30.

Peut-on espérer que l'on revienne au gros bon sens et régler ce dossier comme il devrait l'être depuis plusieurs années, c'est-à-dire la 30 sur la 132?

